

**KBC Bonds**  
**Société d'Investissement à Capital Variable (Sicav – Open-ended Investment Company)**  
**80, Route d'Esch**  
**L-1470 Luxembourg**  
**R.C.S. Luxembourg Trade Register No. B 39.062**

**Notice aux Actionnaires**

Cher actionnaire,

Nous vous informons par la présente que, le 14 octobre 2024 (la " **Date d'entrée en vigueur** "), le prospectus de KBC Bonds sera modifié afin de refléter les changements décrits ci-dessous.

**1) Clarification de la description de la commission de recherche**

La description de la commission de recherche à la section 16.1 du prospectus est modifiée pour clarifier que la commission de recherche n'est facturée que pour les compartiments qui investissent directement dans des obligations ou des titres de créance . Nous avons également supprimé la phrase indiquant que si le coût réel de la recherche comprend un pourcentage inférieur au pourcentage indiqué, la société de gestion ne recevra que ce montant inférieur. En effet, la commission facturée pour l'année en cours ne correspond pas exactement au coût réel de cette même année. Dans la pratique, le coût facturé pour l'année en cours est calculé sur la base du coût réel de l'année écoulée. Il n'y a pas de changement dans la manière dont la commission de recherche est actuellement facturée aux compartiments concernés.

**2) Suppression du droit d'entrée en faveur du distributeur pour les Institutional Shares et les Institutional B Shares**

Pour toutes les Institutional Shares et les Institutional B Shares, le droit d'entrée en faveur du distributeur est supprimé, dans la mesure où ce n'était pas déjà le cas. Le droit d'entrée en faveur du distributeur n'est pas effectivement prélevé pour les Institutional Shares et les Institutional B Shares.

**3) Suppression du droit de sortie en faveur du compartiment**

Les droits de sortie en faveur du compartiment qui ne sont pas effectivement prélevés sont supprimés de la partie du prospectus spécifique à la classe d'actions.

**4) Clarification et harmonisation de l'information sur les frais d'entrée, de conversion et de sortie**

Les informations relatives aux frais d'entrée, de conversion et de sortie sont clarifiées et harmonisées par l'insertion d'un tableau dédié aux frais d'entrée, de conversion et de sortie dans la partie du prospectus spécifique à chaque classe d'actions. Cette mise à jour n'entraîne aucune modification des frais d'entrée, de conversion ou de sortie facturés aux actionnaires.

**5) Mise à jour pour des compartiments spécifiques**

- Mise à jour de la description du compartiment KBC Bonds Convertibles pour refléter le fait que le profil de risque du compartiment et de toutes ses classes d'actions est dynamique. Cette mise à jour n'entraîne aucun changement dans la gestion du compartiment.

Ces changements n'auront aucun impact sur la façon dont les compartiments sont actuellement gérés.

\*\*\*\*\*

Le prospectus et, le cas échéant, les documents d'informations clés seront mis à jour en conséquence pour refléter les changements susmentionnés à ou autour de la date d'entrée en vigueur et seront disponibles gratuitement auprès des institutions fournissant le service financier ou à l'adresse [www.kbc.be/documentation-investissements](http://www.kbc.be/documentation-investissements).

Le Conseil d'administration

Représentant et service de paiement pour la Suisse :

CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Zurich / Suisse  
Bleicherweg 7  
CH-8027 Zurich

Le prospectus, les documents d'informations clés, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du représentant suisse de cette dernière, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Luxembourg, 14 octobre 2024